

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1er : Réservation

Il est recommandé à toute personne désireuse de loger à l'hôtel de réserver à l'avance. La réservation ne sera confirmée qu'à partir du moment où l'hôtelier aura donné son accord. A l'occasion de toute réservation le client devra verser des arrhes ou un numéro de carte bancaire. Le contrat d'hôtellerie est réputé conclu dès l'accord intervenu entre les parties. Les réservations effectuées sur notre site sont effectives après le débit des frais de réservation. En cas de rejet l'hôtel pourra annuler cette réservation.

L'hôtel se réserve le droit d'effectuer une pré-autorisation de la carte de crédit avant la date d'arrivée

Article 2 : Paiement

La prestation de logement est payable au plus tard le jour du départ. Pour les locations de longue durée (1 semaine et plus), les notes doivent être réglées toutes les semaines.

Nous acceptons les cartes bancaires suivantes : Visa, Eurocard-Mastercard. Possibilité également de régler en espèce ou cheque.

Par application de l'article 2102 du Code Civil, le client ne peut s'opposer à la rétention de ses bagages s'il refuse de payer.

Une carte bancaire en cours de validité au nom du client sera exigible en tant que garantie. Une empreinte bancaire est effectuée comme garantie. Dans certains cas, l'empreinte peut toutefois apparaître comme un débit en attente sur le compte bancaire associé à la carte utilisée. Dans de rares cas, la demande d'autorisation peut se traduire par un débit par la banque du Client avant même que le débit réel ne soit effectif. Dans ce cas, le solde sera re-crédité automatiquement par la banque au Client et pourra éventuellement apparaître comme un remboursement.

Le tarif des chambres est établi à la journée. Le défaut de paiement entrainera l'expulsion immédiate du client sous réserve de poursuites judiciaires pour le règlement de son dû.

Dans le cas où vous ne pourriez pas nous fournir de carte bancaire valide, nous serions contraints de ne pas accéder à votre demande de location de chambre.

Article 3 : Taxe de séjour

La taxe de séjour n'est jamais incluse dans le prix de la réservation. Elle est en vigueur dans la commune et payable sur place. Montant en vigueur en 2023 : 1.25€ par personne et par nuitée.

Article 4 : Annulation / modification de réservation et engagement

En cas de modification ou d'annulation de réservation, tout client est tenu de prévenir 48 heures ou 5 jours selon les modalités du tarif réservé, avant la date d'arrivée. Faute par le client d'avertir dans les délais ci-dessus, il doit payer comme s'il logeait. Toute location commencée est due en entier.

Les retards à l'arrivée ou les départs anticipés ne peuvent en aucun cas donner lieu à un remboursement.

En cas d'annulation ou de modification jusqu'à 2 jours (48 heures), ou 5 jours selon les modalités du tarif réservé, avant la date d'arrivée, l'hôtel ne prélève pas de frais (demande faite par email).

En cas d'annulation ou de modification tardive (moins de 48 heures, ou 5 jours selon les modalités du tarif réservé, avant la date d'arrivée) , l'hôtel exige 100% du montant total de la réservation (demande faite par email).

En cas de non présentation, l'hôtel exige 100% du séjour et aura la possibilité de relouer la chambre.

En cas de modification pendant le séjour l'hôtel exige 100% du séjour.

Réservation « non remboursable » : le montant intégral du séjour est prélevé au moment de la réservation. Non modifiable, non annulable et non échangeable.

L'hôtelier a la possibilité de relouer une chambre sans délai dans les conditions suivantes :

Annulation par le client.

Modification de la réservation par le client.

Non présentation du client.

Erreur par le client lors de la prise de réservation, sur les dates, la quantité de chambres ou le type de chambre.

Article 4bis : Annulation / modification de réservation dupliquée

En cas de réservation dupliquée suite à une erreur du client, ce dernier pourra modifier / annuler la réservation faite par erreur dans les 24H (hors arrivée le jour même) suivant la réservation.

Article 5 : Accès aux chambres, départ et arrivée

Toute personne désireuse de loger à l'hôtel est tenue de faire connaître son identité et celle des personnes qui l'accompagnent.

A son arrivée, sauf accord de l'hôtelier, le client ne peut pas exiger d'occuper la chambre avant 14 heures. La location à la nuit cesse à 10h00 (jusqu'à 12h00 avec un supplément équivalent à la moitié du montant de la prochaine nuit), quelle que soit l'heure d'arrivée du client.

Une empreinte bancaire sera demandée par l'établissement à votre arrivée.

Au moment de son départ, le client doit remettre la carte-clé de sa chambre ainsi que le badge d'accès de nuit à la réception. En cas de perte ou de non retour de la carte-clé de l'Hôtel à la fin du séjour, cette dernière sera facturée au client à partir de la carte bleue donnée en garantie lors de la réservation, ou lors du départ, à hauteur de 10€ par exemplaire.

Il est formellement interdit au client d'emporter un objet quel qu'il soit appartenant à l'hôtel : il doit en avertir l'hôtelier s'il s'aperçoit d'une méprise et le renvoyer, sinon il lui sera facturé.

Article 7 : Enfants et lits d'appoint

Un enfant de moins de 3 ans, est facturé 5€ par nuit et par personne pour l'utilisation d'un lit bébé.

Le nombre maximum de lit bébé en chambre est égal à 1.

Les suppléments ne sont pas automatiquement calculés dans le montant total de la réservation sur le site et doivent être réglés séparément directement auprès de l'établissement.

Article 8 : Animaux domestiques

Les animaux de compagnie sont admis dans l'hôtel avec un supplément de 5€/nuit/animal.

Les chiens guides d'aveugles sont admis gratuitement avec accord préalable de l'hôtelier.

Un animal de compagnie est sous la responsabilité du locataire de la chambre. Il est interdit de le laisser sans surveillance dans la chambre.

Tout dommage, causé volontairement ou involontairement, devra être acquitté par le locataire de la chambre.

Article 9 : Groupe

Une réservation est considérée comme de groupe à partir de 4 chambres réservées. Un acompte de 50% du montant total de la réservation sera demandé au moment de la réservation pour confirmer le

groupe. En cas d'annulation ou de modification jusqu'à 15 jours avant la date d'arrivée, l'acompte sera remboursé (hors frais d'annulations forfaitaires de 100€).

En cas d'annulation ou de modification au maximum 15 jours avant la date d'arrivée, l'acompte ne sera plus récupérable.

Article 10 : Dégradation

Le client doit user de la chose louée en bon père de famille.

Les chambres mises à la disposition de nos clients sont vérifiées, fonctionnelles et en bon état. Nos clients sont invités à signaler immédiatement à la réception de l'hôtel tout manquement.

En cas de problème, le client devra engager sa responsabilité civile. En cas de dégradation, l'hôtel se réserve le droit de facturer au client le coût de réparation ou de remplacement. Il en est de même pour toute infraction constatée après le départ du client, le montant des compensations sera débité sur la carte du client.

L'hôtel peut exiger en cas de dégradation volontaire ou involontaire de matériels, objets, meubles appartenant à l'hôtel le remboursement intégral avec une pénalité et dommages de 1000€ à 2000€.

L'hôtel peut exiger en cas d'inondation ou dégâts des eaux, volontaire ou involontaire, le remboursement intégral des dégâts causés. En cas de dégâts dans d'autres chambres le remboursement des nuitées des autres clients sera exigé.

L'hôtel peut exiger un forfait de ménage si la chambre est laissée dans un état qui sera jugé non convenable. En cas de détérioration de tapis, literie, sommier, l'hôtel exigera le remboursement des dégâts avec un forfait minimum de 1000€ pour remise en état et pour ne pas pouvoir relouer les chambres.

De manière générale le client devra régler les dommages causés directement à l'hôtel. Il peut faire appel à son assurance (s'il souhaite se faire rembourser) pour tous les dommages volontaires ou involontaires qu'il causera pendant son séjour. Toutes nos chambres sont non-fumeurs. L'hôtel se réserve le droit de réclamer le montant d'une nuitée pour des frais de nettoyage supplémentaires au client qui fume dans sa chambre. Si le client souhaite continuer à fumer à l'intérieur ou en dehors des zones indiquées, il sera invité à quitter l'hôtel.

En cas de non respect du règlement intérieur de l'hôtel (lire le règlement intérieur) le client sera invité à quitter l'hôtel sans ne pouvoir exiger aucun remboursement. L'hôtel se réserve le droit de prélever le montant des consommations non déclarées au départ ainsi que les dégâts en chambre. Ce montant sera prélevé sur l'empreinte bancaire fournie à la réservation. L'hôtel n'aura aucune obligation quand à prévenir le client mais peut lui fournir sur demande une facture.

Article 11 : Réclamation

Toute réclamation sur la qualité des prestations fournies doit être présentée à l'hôtelier sur-le-champ.

Article 12 : Affaires oubliées

Les objets laissés ou abandonnés, pourront être vendus dans les conditions prévues par la loi du 31 mars 1896. Si le client demande le renvoi de ses affaires par colis ou courrier, celui-ci se fera obligatoirement avec un suivi et assurance pour les objets de valeur. L'envoi sera effectué après l'acquiescement par le client des frais d'expédition.

Article 13 : Médiation à la consommation

Le Client est informé par l'hôtel de la possibilité de recourir, en cas de contestation relative aux présentes Conditions Générales, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends, dans les conditions prévues du Code de la consommation.

Article 14 : Acceptation du règlement et conditions générales de vente

Le règlement intérieur de l'hôtel s'applique à l'ensemble des réservations. Tout séjour entraîne l'acceptation des conditions particulières et du règlement intérieur de l'Hôtel. Le non-respect des dispositions ci-dessus entraîne la résiliation immédiate du contrat.

LIRE LE REGLEMENT INTERIEUR

Article 15: Litiges

En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable.

À défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- Soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO www.mediationconso-ame.com

- Soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 11 Place Dauphine - 75001 PARIS

EN CAS DE NON RESPECT PAR LE CLIENT D'UNE DE CES CONDITIONS, L'HÔTELIER SE TROUVERA DANS L'OBLIGATION D'INVITER LE CLIENT A QUITTER L'ETABLISSEMENT DANS L'INSTANT ET CE, SANS AUCUNE INDEMNITE.